

BALLET DE L'OPÉRA

Directrice de la danse Brigitte Lefèvre

Concours annuel du Corps de ballet de l'Opéra

PALAIS GARNIER

MERCREDI 17 & VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2008

OPERA NATIONAL DE PARIS
Direction Gerard Mortier

2008-2009

JURY

président

Gerard Mortier

directeur de l'Opéra national de Paris

Brigitte Lefèvre

directrice de la danse

Patrice Bart

maître de ballet, associé à la direction de la danse

Claude Bessy

directrice de l'Ecole de danse de l'Opéra national de Paris
de 1973 à 2004

Makhar Vaziev

directeur du Ballet de la Scala de Milan
à compter de janvier 2009

suppléant

Laurent Hilaire

maître de ballet

membres du jury, élus par le Ballet

Muriel Zusperreguy

Myriam Kamionka

Laure Muret

Bruno Bouché

Josua Hoffalt

suppléante

Amélie Lamoureux

Postes à pourvoir :

Artistes Femmes

1 poste de Sujet

3 postes de Coryphées

Artistes Hommes

1 poste de Sujet

4 postes de Coryphées

Le précédent Concours a eu lieu
le 20-21 décembre 2007

Les candidats concourent classe par classe, (d'abord la classe des Quadrilles, puis celle des Coryphées). Ils commencent par la « variation imposée ».

Lors de leur second passage, ils se présentent dans la variation de leur choix, appartenant au répertoire de l'Opéra national de Paris.

La lettre tirée au sort détermine l'ordre de passage.
Cette année, il s'agit de la lettre « **V** ».

Le concours se déroulera sur deux jours
le mercredi 17 décembre pour les artistes hommes
et le vendredi 19 décembre pour les artistes femmes.

Préparation au Concours :

classe des Quadrilles hommes

Andrei Klemm

classe des Coryphées hommes

Jean-Guillaume Bart

classe des Quadrilles femmes

Florence Clerc

classe des Coryphées femmes

Annie Carbonnel

Chefs de chant/pianistes :

Elena Bonnay - Michel Dietlin - Kathy Ernould

Ryoko Hisayama - Vessela Pelovska -

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Le principe et les modalités d'organisation d'un concours annuel de promotion pour les membres du Corps de ballet de l'Opéra de Paris sont posés par la Convention Collective de l'établissement :

« Les emplois de "Coryphées", de "Sujets", de "Premiers Danseurs" et "Premières Danseuses" sont attribués par le Concours de promotion interne, ouvert annuellement aux seuls membres permanents du Corps de ballet, désireux d'accéder aux classes supérieures. » (IV. article 9)

Les emplois des artistes du Ballet sont répartis en quatre catégories :

- Premiers Danseurs, Premières Danseuses
- Sujets
- Coryphées
- Quadrilles

Les Etoiles ne sont pas nommées sur concours. Elles sont promues par le Directeur de la l'Opéra sur proposition du Directrice de la Danse.

Le jury est constitué de la manière suivante :

- Cinq membres minimum représentant la Direction de l'Opéra National de Paris :
 - le Directeur de l'Opéra, *président*
 - la Directrice de la Danse,
 - le Maître de Ballet, associé à la Direction de la Danse
 - deux personnalités du monde de la Danse, n'appartenant pas au personnel permanent de l'Opéra.
- Un nombre égal de représentants du personnel, élus par les artistes du Ballet. (Ces représentants doivent être au moins Sujets ou justifier d'au minimum six années d'ancienneté au sein du Corps de ballet de l'Opéra)

Deux membres suppléants sont désignés, afin de compléter le jury, le cas échéant, si l'un de ses membres est empêché de siéger.

L'un d'eux est choisi par le Directeur de l'Opéra et l'autre est élu par les artistes du Ballet.

Les candidats sont notés sur un total de 30 points répartis de la façon suivante:

- une note sur 10, donnée par la Régie de la Danse et basée sur l'assiduité et la conscience professionnelle, au cours de l'année écoulée.
- une note sur 20, attribuée par le jury et basée sur l'appréciation de la prestation du candidat le jour du Concours.

Le jury procède à un seul vote pour chaque poste ouvert au Concours, en vue du classement de la première à la sixième place incluse.

Le vote a lieu à bulletin secret.

Pour chaque poste, la première place est attribuée à la majorité absolue des membres du jury. En cas de partage égal des voix, le Président dispose d'une voix prépondérante.

Si aucun candidat n'obtient la majorité absolue au premier tour de scrutin, il est procédé à un second puis, le cas échéant, à un troisième tour dans les mêmes conditions.

Si aucune majorité n'est dégagée à l'issue du troisième tour de scrutin, il est procédé à un quatrième et dernier tour pour lequel seuls les deux candidats les mieux classés au cours du vote précédent sont retenus et soumis au vote du jury.

Si les candidats les mieux placés sont plus de deux, il est procédé à un vote spécifique pour désigner les deux candidats qui seront retenus pour le quatrième tour.

Si, à l'issue du quatrième tour, aucun candidat n'obtient la majorité absolue, et si la voix prépondérante du Président ne peut jouer, le classement n'est pas effectué.

Après classement des six premiers candidats dans chaque catégorie, il est attribué à chacun d'eux, une note de 20 à 10, selon leur rang (20 au premier, 18 au second, ... et 10 au sixième).

La note ainsi obtenue est additionnée à la note de la Régie de la Danse (mentionnée plus haut).

C'est sur la base de la notation globale sur 30 points que le classement définitif est opéré par le jury, les décisions de celui-ci n'étant pas susceptibles de recours.

Les promotions effectives seront décidées par le Directeur de l'Opéra sur la base du classement définitif.

Le contrôle de la régularité administrative du Concours, son organisation matérielle et le secrétariat des épreuves sont assurés par la Régie de la Danse, en présence d'un délégué de personnel.

L'origine du Concours annuel se trouve dans le « Règlement pour le service du Corps de ballet et du Conservatoire de Danse de l'Opéra » édicté en 1860. Les conseils de Marie Taglioni, qui venait d'être nommée « professeur de la classe de perfectionnement », et de Bernard Scot, professeur à l'École de danse, en avaient inspiré la rédaction.

C'est le 13 avril 1860, date mémorable dans l'histoire de l'Opéra de Paris, que se déroula pour la première fois « l'Examen de la Danse ».

A ce premier jury figuraient Alphonse Royer, directeur de l'Opéra, Marie Taglioni, Amalia Ferraris, Emma Livry, Lucien Petipa et Louis Mérante.

mercredi 17 décembre

10h30 : quadrilles hommes

variation imposée

Giselle - Acte 1, 1^{re} variation du pas de deux des paysans
chorégraphie d'après Jean Coralli et Jules Perrot

variations libres

Yannick Bittencourt

Paquita - Acte II, variation du Grand pas
Pierre Lacotte d'après Marius Petipa

Alexandre Carniato

Speaking in Tongues
Paul Taylor

Yann Chailloux

Ivan le Terrible - Acte I, variation d'Ivan
Iouri Grigorovitch

Jean-Baptiste Chavignier

Tchaikovski - pas de deux
George Balanchine

Adrien Couvez

Napoli - 1^{re} variation du pas de six
August Bournonville

Julien Cozette

Les Mirages - variation du Jeune homme
Serge Lifar

Yvon Demol

Dances at a Gathering - 1^{re} variation du danseur en brun
Jerome Robbins

Alexandre Gasse

Etudes - Mazurka
Harald Lander

Alexandre Labro

Dances at a Gathering - 2^e variation du danseur en brun
Jerome Robbins

Mickaël Lafon

Le Lac des cygnes - Acte III, variation de Siegfried
Rudolf Noureev

Florimond Lorieux

La Sylphide - Acte I, variation de James
Pierre Lacotte d'après Philippe Taglioni

Marc Moreau

La Sylphide - Acte II, 1^{re} variation de James
Pierre Lacotte d'après Philippe Taglioni

pause

vers 12h00 : coryphées hommes

variation imposée

Raymonda - Acte III, variation de Jean de Brienne
chorégraphie de Rudolf Noureev

variations libres

Sébastien Bertaud

Appartement - séquence de la Télévision
Mats Ek

Matthieu Botto

La Bayadère - Acte II, variation de Solor
Rudolf Noureev

Grégory Dominiak

Dark Elegies
Antony Tudor

Allister Madin

Suite en Blanc - Mazurka
Serge Lifar

Alexis Renaud

Sept danses grecques
Maurice Béjart

Fabien Révillion

Sylvia - pas de deux
George Balanchine

Daniel Stokes

L'Histoire de Manon - Acte I, variation de Des Grieux
Kenneth MacMillan

fin du concours des artistes hommes vers 12h45

vendredi 19 décembre

10h30: quadrilles femmes

variation imposée

Suite en blanc - variation de la Cigarette
chorégraphie de Serge Lifar

variations libres

Gwenaëlle Vauthier

The Four Seasons - variation de l'Automne
Jerome Robbins

Pauline Verdusen

Paquita - variation de Paquita
d'après Marius Petipa

Jennifer Visocchi

Giselle - Acte I, variation de Giselle
d'après Marius Petipa

Amandine Albisson

Bhakti III
Maurice Béjart

Anémone Arnaud

Les Mirages - variation de l'Ombre
Serge Lifar

Laure-Adelaïde Boucaud

Raymonda - Acte I, « Valse fantastique » variation de Raymonda
Rudolf Noureev d'après Marius Petipa

Héloïse Bourdon

Don Quichotte - Acte II, scène de la Vision, variation de Dulcinée / Kitri
Rudolf Noureev d'après Marius Petipa

Valentine Colasante

The Four Seasons - variation de l'Automne
Jerome Robbins

Leïla Dilhac

La Belle au bois dormant - Acte I, variation d'Aurore
Rudolf Noureev d'après Marius Petipa

Peggy Dursort

Les Enfants du paradis - 2^e époque, variation de la Ballerine
José Martinez

Miho Fujii

Joyaux / Emeraudes - 2^e variation
George Balanchine

Marine Ganio

Roméo et Juliette - Acte I, variation du Bal
Rudolf Noureev

Emilie Hasboun

La Belle au bois dormant - Acte II, variation de la « Vision » d'Aurore
Rudolf Noureev d'après Marius Petipa

Julie Martel

Dances at a Gathering - variation de la danseuse en vert
Jerome Robbins

Sophia Parcen

Cendrillon - Acte III, variation de Cendrillon
Rudolf Noureev

Christine Peltzer

Tzigane
George Balanchine

Aubane Philbert

Casse Noisette - Acte II, variation de Clara
Rudolf Noureev

Ninon Roux

Joyaux / Emeraudes - 1^{re} variation
George Balanchine

pause

vers 14h15 : coryphées femmes

variation imposée

La Belle au bois dormant
Acte II, variation de la « Vision » d'Aurore
chorégraphie de Rudolf Noureev d'après Marius Petipa

variations libres

Séverine Westermann

Vaslav

John Neumeier

Alexandra Cardinale

Ivan le Terrible - Acte I, variation d'Anastasia

Iouri Grigorovitch

Lucie Clément

Don Quichotte - Acte III, variation de Kitri

Rudolf Noureev

Juliette Gernez

Clavigo - variation de Marie

Roland Petit

Charline Giezendanner

Roméo et Juliette - Acte I, variation du Bal

Rudolf Noureev

Fanny Gorse

Paquita - variation de Paquita

d'après Marius Petipa

Eléonore Guerineau

La Bayadère - Acte II, variation de Gamzatti

Rudolf Noureev d'après Marius Petipa

Charlotte Ranson

Le Sacre du Printemps - variation de l'Elue

Maurice Béjart

Caroline Robert

Carmen - variation de la Taverne

Roland Petit

fin du concours des artistes femmes : vers 15h20